



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 juin 2022

#### SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse  
Audrey Boisjoly, conseillère  
Émilie Boisvert, conseillère  
Michelle Joly, conseillère  
Isabelle Parent, conseillère
- MM Daniel Arbour, conseiller  
Martin Bordeleau, conseiller  
Sylvain Breton, conseiller  
Jean-François Théberge, représentant de Saint-Damien  
Joé Deslauriers, conseiller  
Réjean Gouin, conseiller  
Martin Héroux, conseiller  
Karl Lacouvé, conseiller  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Luc Lefebvre, représentant de Saint-Jean-de-Matha  
Raymond Rougeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- Mme Édith Gravel, directrice générale adjointe – Planification du développement du territoire  
Julie Dorich, secrétaire de direction
- M. Félix Nadeau Rochon, directeur du Service d'aménagement

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-06-045-2022

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 14 h 46.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-06-046-2022

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022
4. DOSSIERS
  - 4.1. Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) – Modification de la Politique PACT volet 2 – Décision
  - 4.2. État de la surface de roulement du chemin de Manawan – Information
  - 4.3. Réfection du barrage du lac à la Galette - Information
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
  - 5.1. Chambre de commerce de la haute Matawinie – Chemin Casey – Décision
  - 5.2. Ministère des Transports du Québec – Demande d'entretien annuel du chemin Casey - Décision



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 juin 2022

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION
7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES (AUCUN)
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022

TNO-06-047-2022

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

#### 4. DOSSIERS

##### 4.1. Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) – Modification de la Politique PACT volet 2 - Décision

TNO-06-048-2022

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie dispose d'un programme d'amélioration des chemins multiusage;

Considérant la volonté du Conseil municipal d'appuyer les associations à but non lucratif dans leur volonté d'effectuer des travaux d'urgence pour maintenir la circulation routière sur les chemins multiusages;

Considérant la somme de 10 000 \$ accordée par la résolution TNO-09-064-2021 à même le PACT pour des travaux d'urgence sur les chemins multiusages en terre publique;

Considérant la difficulté d'obtenir une autorisation avant travaux dans le cas des travaux d'urgence en territoire isolé;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la politique PACT afin de permettre le dépôt de demande d'aide dans le cadre du volet 2 jusqu'à 30 jours suivant la réalisation des travaux d'urgence;

Considérant qu'il y a également lieu de modifier ce même volet de la politique PACT afin de permettre le dépôt de plus d'une demande pour une même association, tout en limitant celles-ci à une demande par projet;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Sylvain Breton et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie accepte les modifications proposées dans la politique PACT 2022.

##### 4.2. État de la surface de roulement du chemin de Manawan - Information

Le directeur du Service d'aménagement mentionne que des pressions seront faites auprès des représentants du ministère des Transports concernant l'état du chemin de Manawan lors de la rencontre du comité pour la route 131, le 17 juin prochain.

Le maire de Saint-Michel-des-Saints dit que cette situation perdure depuis longtemps et qu'il a lui-même adressé une requête au ministère à ce sujet.

##### 4.3. Réfection du barrage du lac à la Galette - Information

Le directeur du Service d'aménagement indique que des suivis sont en cours afin d'obtenir



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 juin 2022

des balises claires suite à l'adoption du projet de loi qui encadre les municipalités dans le cadre d'aide à l'entretien de barrages privés. Une résolution du Conseil sera demandée lorsqu'elles seront connues.

Les membres du Conseil sont également informés qu'une rencontre a eu lieu le 31 mai dernier avec les représentants de l'association du lac à la Galette et les représentants de la Zec Lavigne afin d'assurer le suivi de ce dossier.

#### 5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

##### 5.1. Chambre de commerce de la Haute-Matawinie – Chemin Casey - Décision

**TNO-06-049-2022**

Considérant que le chemin Casey est un chemin multiusage transrégional grandement fréquenté, permettant à de nombreux villégiateurs, touristes, travailleurs et membres de la Communauté de Manawan de se déplacer entre la Matawinie et La Tuque;

Considérant que le chemin Casey est souvent utilisé par les services d'urgences pour évacuer des victimes, été comme hiver;

Considérant que le chemin Casey est l'alternative la plus directe pour effectuer une évacuation de la population en cas de sinistre et/ou d'effondrement du chemin de Manawan;

Considérant que le chemin Casey est un axe transrégional stratégique pour l'industrie forestière faisant le lien entre les chantiers forestiers et les scieries de la MRC de Matawinie et de La Tuque;

Considérant l'effet positif de la circulation des véhicules de transit le long de la route 131 pour l'économie locale et le développement régional ;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO:

- appuie la démarche de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie afin de demander au ministère des Transports du Québec de prendre à sa charge l'entretien annuel du chemin Casey;
- nomme Mme Isabelle Perreault, préfète de la MRC de Matawinie comme représentante politique sur le comité de travail;
- nomme la direction du Service d'aménagement et la conseillère en urbanisme TNO à titre de représentants techniques sur le comité de travail.

##### 5.2. Ministère des Transports du Québec – Demande d'entretien annuel du chemin Casey - Décision

**TNO-06-050-2022**

Considérant que le chemin Casey est un chemin multiusage transrégional grandement fréquenté, permettant à de nombreux villégiateurs, touristes, travailleurs et membres de la Communauté de Manawan de se déplacer entre la Matawinie et La Tuque;

Considérant que le chemin Casey est souvent utilisé par les services d'urgences pour évacuer des victimes, été comme hiver;

Considérant que le chemin Casey est l'alternative la plus directe pour effectuer une évacuation de la population en cas de sinistre et/ou d'effondrement du chemin de Manawan;

Considérant que le chemin Casey est un axe transrégional stratégique pour l'industrie forestière faisant le lien entre les chantiers forestiers et les scieries de la MRC de Matawinie et de La Tuque;

Considérant l'effet positif de la circulation des véhicules de transit le long de la route 131 pour l'économie locale et le développement régional;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 15 juin 2022

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO:

- demande au ministère des Transports du Québec de prendre à sa charge l'entretien annuel du chemin Casey;
- transmette la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, à Mme Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre responsable de la région de Lanaudière et à la députée de la circonscription de Laviolette-Saint-Maurice, Mme Marie-Louise Tardif.

#### 6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-06-051-2022

Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques nos 3468 à 3469, montant total de 33,30 \$

Dépôts directs nos 700523 à 700532 incl., montant total de 97 099,58 \$

Prélèvements 210019 et 210020, montant total de 34,38 \$

Engagements nos 22-000054 à 22-000062, montant total de 79 150,76 \$

#### 7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

Aucun virement budgétaire.

#### 8. VARIA

8.1. Aucun point

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil.

#### 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-06-052-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 15 h.

  
Edith Gravel  
Directrice générale adjointe

  
Isabelle Perreault  
Préfète